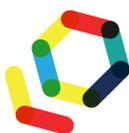


COMPTE RENDU de la
WEB-CONFÉRENCE
le 5 décembre 2020

Le projet d'aménagement des Côteaux d'Ormesson : la concertation préalable



Côteaux
d'Ormesson
ORMESSON DEMAIN

Dans le cadre de la création d'une Zone d'Aménagement Concerté sur le secteur des Côteaux d'Ormesson, la Mairie d'Ormesson-sur-Marne, le territoire Grand Paris Sud Est Avenir et l'Établissement Public d'Aménagement EpaMarne ont souhaité engager une démarche de concertation afin d'élaborer ce projet avec les Ormessonnais. Cette réunion publique est l'occasion de lancer cette démarche.

REPRÉSENTANTS DE LA VILLE ET INTERVENANTS

Marie-Christine Ségui, Maire d'Ormesson-sur-Marne

Henri Caplain, Adjoint à l'urbanisme, à l'aménagement et au développement durable, Ville d'Ormesson-sur-Marne

Claire Gourdin, Responsable de l'urbanisme à la Ville d'Ormesson-sur-Marne

Claire Gsell, Cheffe de service aménagement mobilités, Grand Paris Sud Est Avenir

Mélanie Planells, Responsable d'opérations, Grand Paris Sud Est Avenir

Pierre Hermet, Directeur opérationnel, EpaMarne

Hanadi Garabli, Cheffe de projet, EpaMarne

Cyril Trétout, Directeur général, ANMA

Mathilde Lecomte, Cheffe de projet architecte-urbaniste, ANMA

Romain Moreau, Directeur associé de l'agence Traitclair, qui s'occupe de la concertation et de la communication, en partenariat avec l'agence 1001 rues.

MOTS D'INTRODUCTION

Marie-Christine Ségui, Maire d'Ormesson-sur-Marne

Marie-Christine Ségui présente Henri Caplain, adjoint à l'urbanisme, à l'aménagement et au développement durable également présent à la réunion.

Madame le Maire remercie le public présent pour cette réunion en Web-conférence. La crise sanitaire amène à de nouvelles manières de travailler.

Elle remercie ensuite les différents partenaires du projet :

- Le territoire Grand Paris Sud Est Avenir qui est d'un soutien indéfectible,
- L'aménageur public EpaMarne qui est à l'écoute de la Ville et qui aide dans ce projet,
- L'agence d'architecture-urbanisme ANMA désigné par concours et qui a su comprendre les souhaits de la Ville tout en gardant un cadre de vie privilégié,
- L'agence Traitclair qui mène la concertation sur le projet.

Cette réunion fait l'objet du lancement de la concertation pour la ZAC des Côteaux d'Ormesson dite des Châtelets. Aujourd'hui, la ZAC est une entrée de Ville avec des terrains abandonnés depuis 60 ans. Ce secteur de la Ville représente environ 50 000 m² et comprend une partie des « délaissés » de la VDO. Le projet des Châtelets va apporter de l'amélioration de qualité pour cet espace.

La concertation concernant ce quartier est importante, il s'agit d'établir un diagnostic avec les habitants car le souhait de la Ville est d'être transparent et de communiquer afin que le projet se construise ensemble. La Ville rappelle que le projet n'est pas encore fait aujourd'hui, la participation des citoyens est donc extrêmement importante car ils vont aider à faire le projet.

Madame le Maire rappelle les difficultés de la commune en matière de logements. La Ville se doit de répondre aux 25 % de logements sociaux nécessaires dans le cadre de la loi SRU. Le projet de la ZAC des Châtelets a donc pour objectif de remplir cette part de logements sociaux. Ce projet est donc une grande opportunité pour la Ville tout en gardant le patrimoine naturel et paysager qui qualifie Ormesson-sur-Marne.

Claire Gsell, Cheffe de service aménagement et mobilités, Grand Paris Sud Est Avenir

GPSEA est un des 12 territoires de la Métropole du Grand Paris, un des 12 établissements publics territoriaux, créé au 1er janvier 2016. Il regroupe 16 communes, toutes implantées sur le Val-de-Marne, rassemble environ 314 000 habitants et s'étend sur un territoire d'environ 100 km².

C'est un territoire issu du regroupement de 3 anciennes intercommunalités : la Communauté d'agglomération Plaine Centrale du Val-de-Marne, la Communauté d'agglomération du Haut Val-de-Marne dont faisait partie historiquement la commune d'Ormesson-sur-Marne, la Communauté de communes du Plateau Briard, et la commune de Bonneuil-sur-Marne, qui a rejoint ce territoire.

C'est une intercommunalité dotée d'un certain nombre de compétences, de champs d'intervention tels que la voirie et les espaces publics, l'aménagement de l'espace, l'assainissement et l'eau, les transports et déplacements et des actions de développement économique.

Pour la compétence aménagement de l'espace, cela concerne l'aménagement de zones d'activités économiques ou l'aménagement de projets mixtes qui allient à la fois le développement de logements, de commerces et de services.

Pour la compétence transport et déplacement, cela concerne le suivi des grands projets de transports sur le territoire.

Enfin pour la compétence développement économique, le territoire travaille au développement de la filière santé, l'objectif étant de porter, en lien avec les acteurs de ce secteur de santé, des initiatives et des projets qui répondent aux grands enjeux et aux grands défis en matière de santé urbaine.

C'est au titre de l'ensemble de ses compétences que GPSEA intervient en tant que partenaire avec les villes de son territoire et aujourd'hui avec la Ville d'Ormesson-sur-Marne et aux côtés d'EpaMarne pour mener à bien le projet d'envergure et de qualité qu'est la ZAC des Châtelets.

Philippe Hermet, Directeur opérationnel, EpaMarne

L'EpaMarne est un établissement public d'aménagement, co-géré par l'Etat et les collectivités locales (44 communes). EpaMarne travaille avec Ormesson-sur-Marne et l'intercommunalité depuis environ 5 ans pour l'urbanisation et l'aménagement de l'ancienne VDO qui allait historiquement de Villiers-sur-Marne à Sucy-en-Brie et qui est aujourd'hui totalement abandonnée.

Sur ce périmètre, les projets d'aménagement ne sont pas que de la construction. C'est également de l'aménagement d'espaces verts, de voiries, de nouveaux espaces publics et d'équipements publics, notamment le nouveau groupe scolaire sur la ZAC de la Plaine des Cantoux.

Aujourd'hui, c'est le lancement de l'opération de la ZAC des Côteaux d'Ormesson, au sens de réflexion, de travail avec les habitants et de confrontation des éléments de projets réfléchis avec l'ensemble des partenaires. La concertation préalable consiste à appeler tous les habitants de la Ville à découvrir les premiers éléments de réflexion et à apporter leurs réactions, leurs demandes, leurs réflexions sur les points forts et les points faibles du périmètre du projet et sur les points d'amélioration. L'idée est d'aboutir à un projet qui apporte une amélioration pour la vie des habitants et pour le territoire de la Ville d'Ormesson-sur-Marne.

Le rôle d'EpaMarne n'est pas de se substituer aux collectivités locales. Ces dernières pilotent l'opération et sont les destinataires à terme des espaces publics, équipements publics... L'aménageur achète des terrains pour être le propriétaire de tous les terrains nécessaires à l'opération. Il élabore de façon collégiale le projet urbain, qui est validé par les élus et par le conseil d'administration d'EpaMarne après concertation avec les habitants. L'aménageur informe les habitants sur le contenu du projet pour ensuite le réaliser (travaux, voiries, pose des tuyaux, réseaux d'espaces publics, cofinancement des équipements publics nécessaires). EpaMarne vend dans le cadre de cahiers des charges stricts, les terrains à des promoteurs (privés ou bailleurs sociaux). L'aménageur est présent sur la commune une dizaine d'années en tant qu'opérateur et il remet ensuite l'ensemble aux collectivités qui en sont les propriétaires.

L'EpaMarne souhaite une concertation continue, régulière pour les Côteaux d'Ormesson afin que tout le monde puisse donner également son avis sur l'avancement du projet, à l'image de la concertation pour la Plaine des Cantoux.

ANMA, Agence d'architecture-urbanisme

ANMA a été sélectionné deux ans auparavant, avec la conviction que la co-construction et l'écoute doivent être au centre de leur pratique. Il est essentiel que les habitants participent au projet d'aménagement et qu'ils enrichissent le travail des architectes-urbanistes.

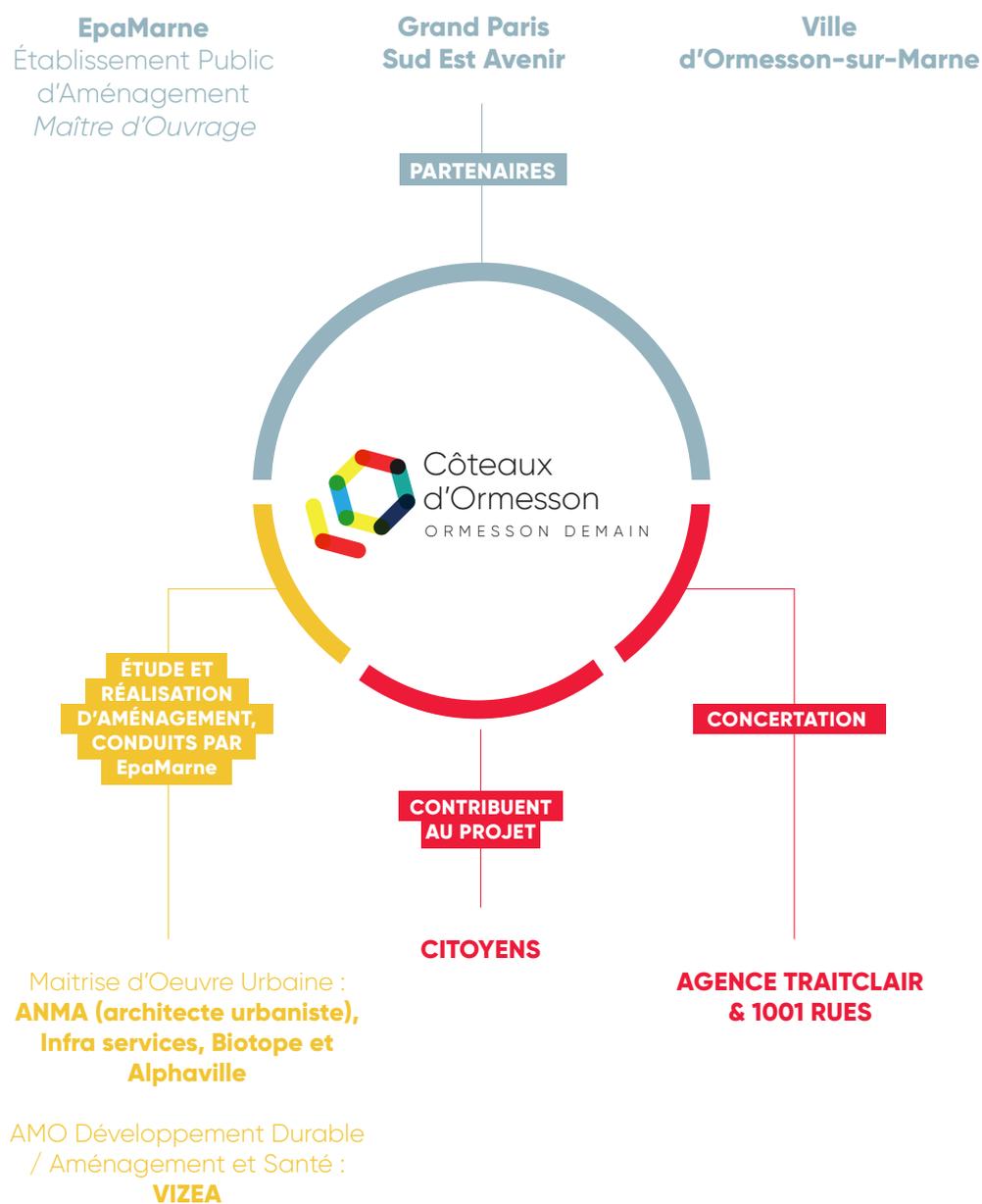
ANMA a également une conviction claire sur la question de la nature en ville, qui est au cœur du projet de la ZAC des Côteaux d'Ormesson. Le territoire a un confort et des qualités extraordinaires et l'approche d'ANMA prend en compte l'esprit du territoire dans son travail.

ORDRE DU JOUR

- 1**
Présentation
du projet
- 2**
Le calendrier
prévisionnel
- 3**
La
concertation
- 4**
Temps de
questions/réponses

PRÉSENTATION DU PROJET

LES ACTEURS DU PROJET



LE PÉRIMÈTRE DU PROJET



1

Des terrains de la commune de Sucy-en-Brie

2

Des Côteaux de la commune de Chennevières-sur-Marne

3

L'avenue Olivier d'Ormesson (RD111)

4

Des tissus pavillonnaires au Nord et à l'Est

LA DÉMARCHE

Une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) est une procédure d'urbanisme opérationnel définissant une zone à l'intérieur de laquelle l'aménageur public – ici EpaMarne – peut intervenir pour réaliser l'urbanisation et l'équipement de terrains. C'est aussi un processus itératif de fabrication d'un projet sur la base d'études (techniques et environnementales) et d'une démarche de concertation. Il s'agit donc d'un outil d'aménagement où la participation des habitants tient une place prépondérante, pour réfléchir ensemble aux questions d'espaces publics (rues, places, espaces verts), d'équipements, de typologie et densité de logements...

Cette concertation est réglementaire, selon la procédure fixée par le Code de l'Urbanisme (article L.103-2). Elle doit être menée durant toute l'élaboration du projet de ZAC : avec les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

LES OBJECTIFS

Les objectifs du projet ont été délibérés en conseil municipal :



- Développer des logements et un parcours résidentiel contribuant aux objectifs du Contrat de Mixité Social et des besoins de la ville
- Favoriser une mixité sociale dans les nouvelles opérations à venir



- Développer une programmation d'équipements publics nécessaires au développement de l'opération à venir
- Requalifier l'entrée de la ville



- Prendre en compte la desserte du site par les transports en commun
- Participer aux continuités et aux déplacements doux entre les secteurs et les communes avoisinantes



- Renforcer les qualités urbaines et paysagères du secteur tout en assurant une continuité dans son développement
- Préserver et valoriser le patrimoine naturel et paysager des abords de la Marne
- Veiller à la qualité environnementale de l'aménagement et des futures constructions, en cohérence avec les orientations contenues dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la commune

LES GRANDES LIGNES DU PROJET



La programmation

- Construire environ 600 nouveaux logements dont 50 % de logements sociaux
- Penser l'intégration d'une nouvelle résidence intergénérationnelle dans le quartier
- Imaginer des espaces de rencontres au sein du quartier



Les formes urbaines

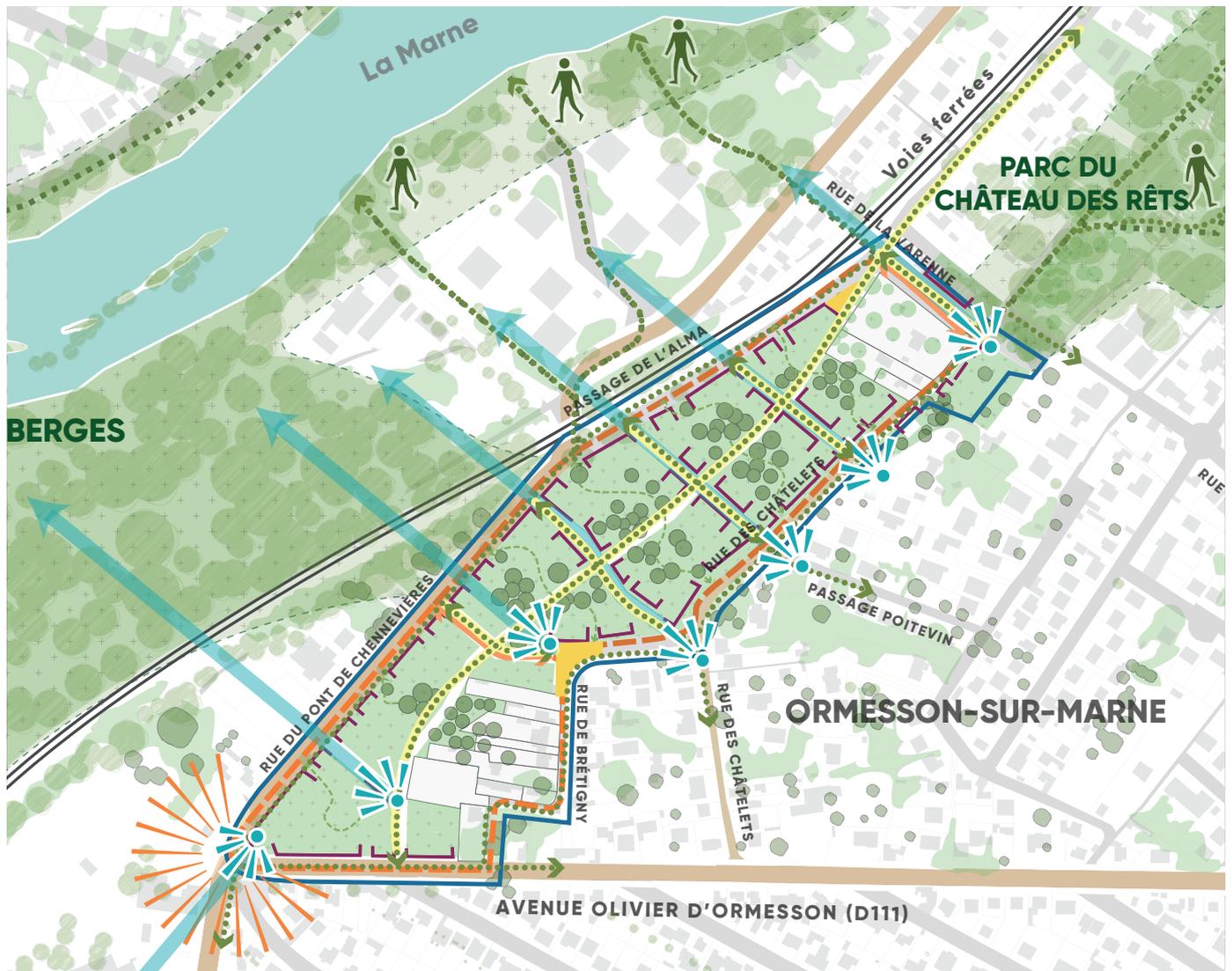
- Préserver le contexte paysager qualitatif
- Trouver une cohérence urbaine et écologique avec les paysages environnants
- Recherche l'exemplarité architecturale et environnementale



Les déplacements

- Imaginer des modes de déplacements doux continus entre les quartiers et vers les communes avoisinantes
- Penser une nouvelle connexion est-ouest pour les voitures

LES ENJEUX : LE SCHÉMA D'ORIENTATIONS URBAINES



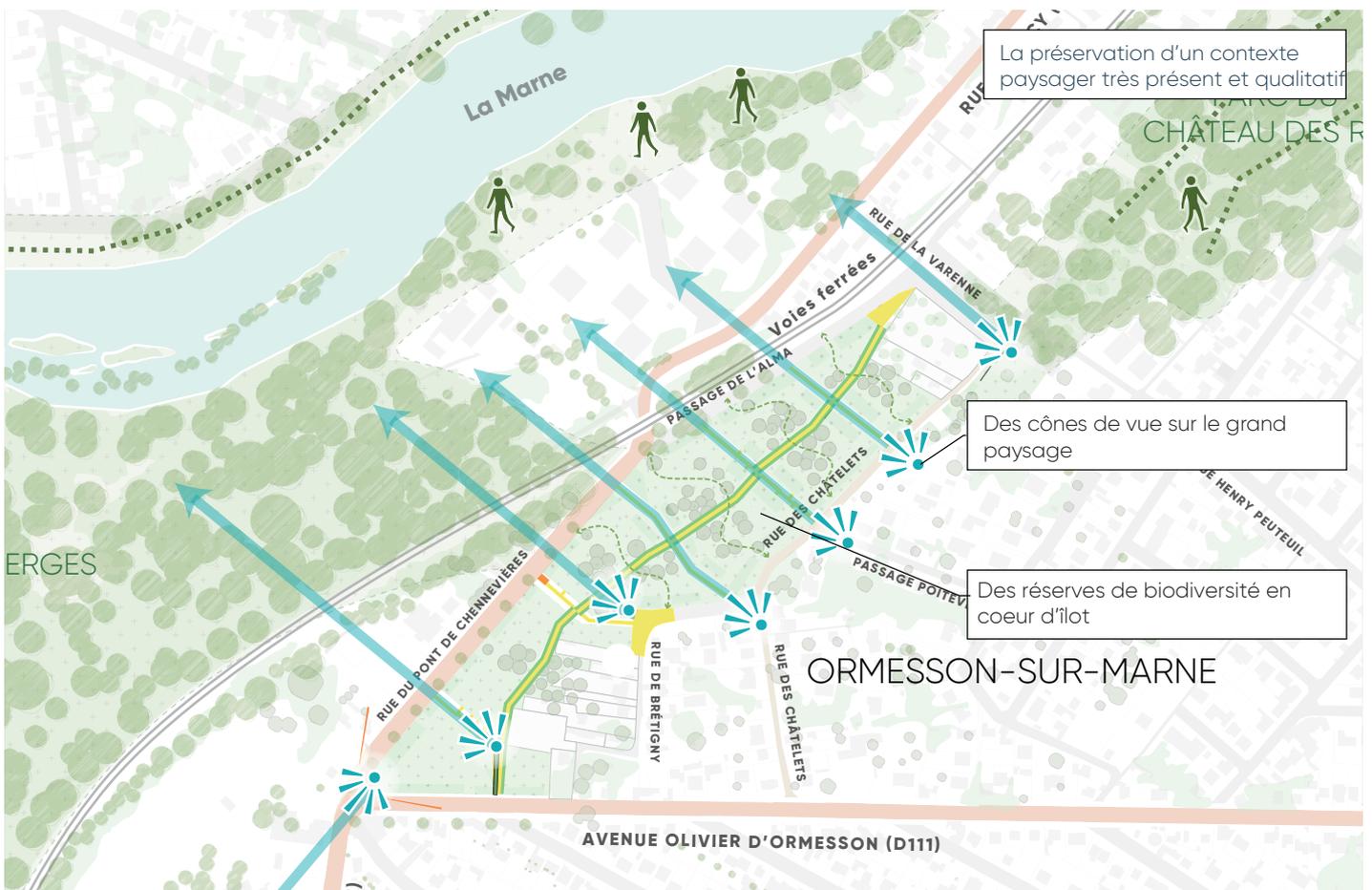
- Périmètre d'intervention
- - - - - Une continuité écologique et paysagère
- - - - - Des continuités circulatoires et de nouvelles connexions est-ouest pour les voitures
- ☀ Des cônes de vue sur le grand paysage
- Une structure urbaine au profit des piétons
- ☀ La présence d'une nouvelle polarité en entrée de ville, une intensité urbaine à constituer
- Des réserves de biodiversité en coeur d'îlot
- - - - - Un système de traverses piétonnes connectées au maillage existant
- [] Des alignements bâtis structurant les axes principaux du quartier, et accompagnant les traverses piétonnes, tout en préservant les cônes de vue sur le grand paysage et les coeurs d'îlot

Le territoire a des qualités exceptionnelles sur la question de la nature, des points de vue, des perspectives sur le grand paysage, d'un confort d'îlots verts, de rues agréables. Cependant, rue du Pont de Chennevières, des bâtiments sont en mauvais état, il y a donc besoin d'un accompagnement pour faire évoluer cette partie de la Ville.

Le nom de la ZAC des Côteaux correspond bien au projet, il y a en effet entre 20 à 30 mètres de dénivelé sur le périmètre du projet. Le terrain fait plus de 700 mètres de long et représente un véritable morceau de ville.

Les propositions qui suivent, sont des ressentis partagés avec les équipes.

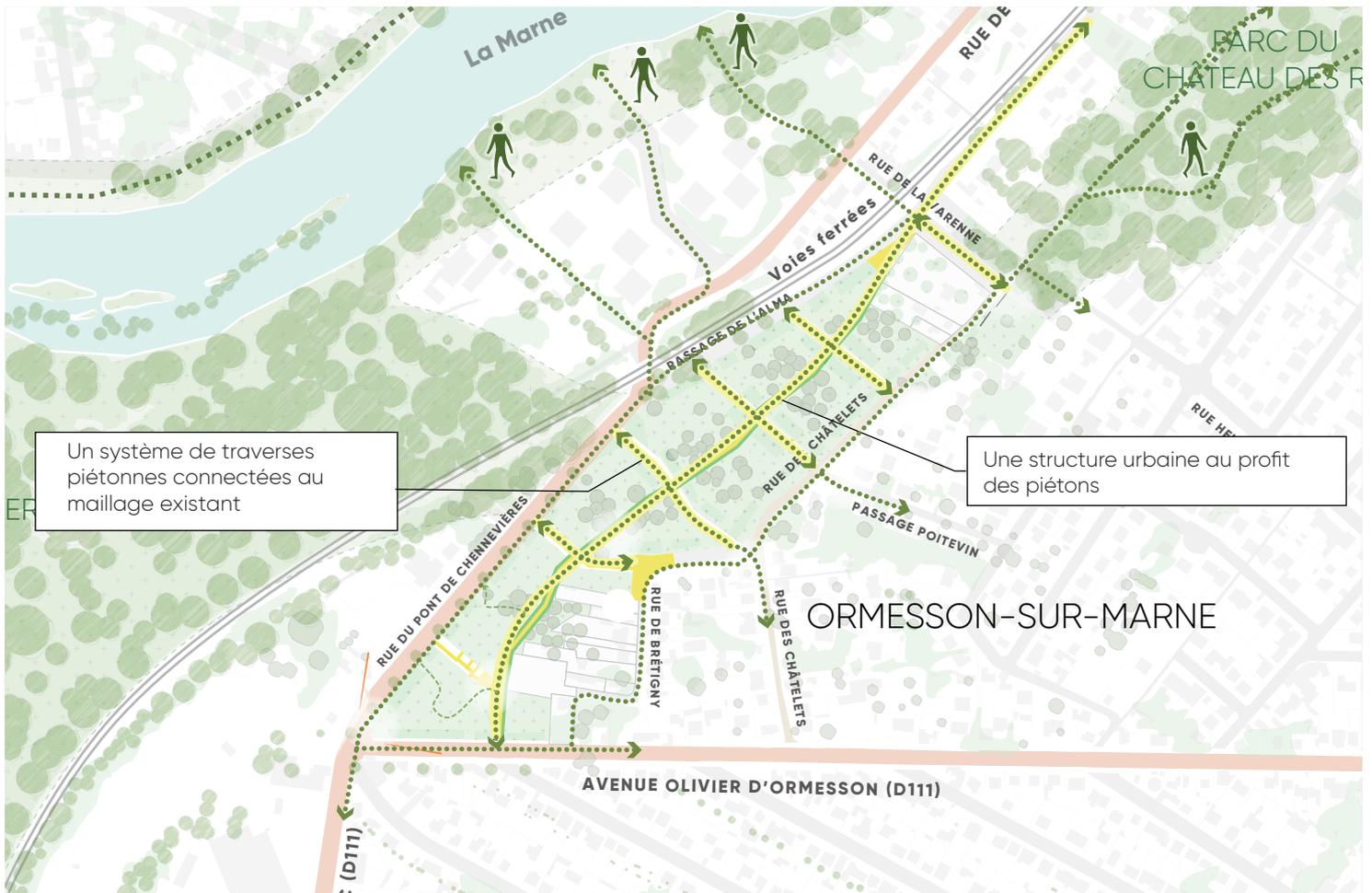
LES CONTINUITÉS PAYSAGÈRES ET ÉCOLOGIQUES



Il y a des points de vue sur la Marne et il est essentiel de les conserver à travers ces Côteaux. Le paysage a autant d'importance que la question du construit. L'idée est de conserver les réserves de biodiversité : il faut prendre appui sur ce qui existe et qui est une des grandes qualités d'Ormesson-sur-Marne.

Une étude sur les arbres existants sera faite dans le but de répertorier ceux qui pourront être gardés et ceux qui devront être coupés. L'importance sera d'établir un équilibre entre la question du construit et la question du paysage.

LE SYSTÈME DE TRAVERSES



Il est important de réintroduire la place du piéton. La rue des Châtelets n'est pas forcément équipée pour cela, l'idée est de trouver la place aux modes doux et de créer une traversée du site.

Il est essentiel que la dynamique entre la ville d'Ormesson-sur-Marne et de Sucy-en-Brie soit une dynamique sur les passages, sur les parcours. Il faut connecter le quartier au passage Poitevin, à la rue des Châtelets et réfléchir à un périmètre plus large sur la question de la place des modes doux et piétons.

La structure urbaine centrale prévue est une liaison accessible aux PMR.

LES CONTINUITÉS CIRCULATOIRES



La structure centrale prévue est principalement piétonne. L'idée est de reconfigurer le passage de l'Alma, la rue des Châtelets et de pouvoir redonner une place aux piétons tout en maintenant une place aux voitures en créant des zones de rencontres. Les zones voitures sont limitées à 20km/h pour donner une priorité aux piétons et aux modes doux.

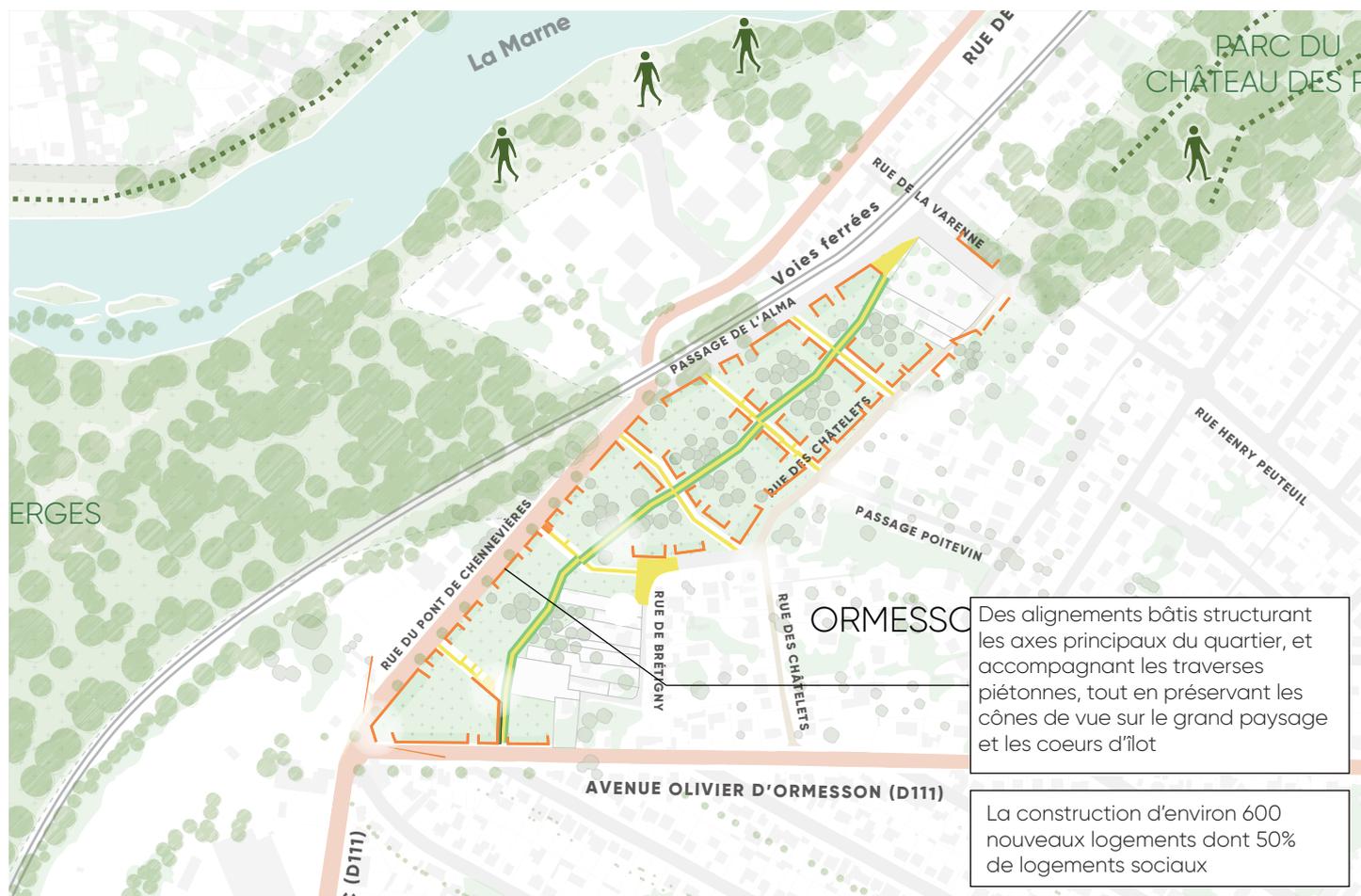
Il y a également une réflexion d'une connexion Est-Ouest pour les véhicules, qui est ouverte au débat.

UNE INTENSITÉ URBAINE À CONSTITUER



Il faut montrer qu'Ormesson-sur-Marne est une ville contemporaine, qui en termes de programmation souhaite mettre en place une opération inter-générationnelle sur l'entrée de ville. La nouvelle polarité sera importante, le carrefour d'entrée de ville interroge deux villes et doit répondre à une dynamique commune. Des commerces peuvent également prendre place à cet endroit et cette réflexion est soumise au débat.

ALIGNEMENTS DU BÂTI

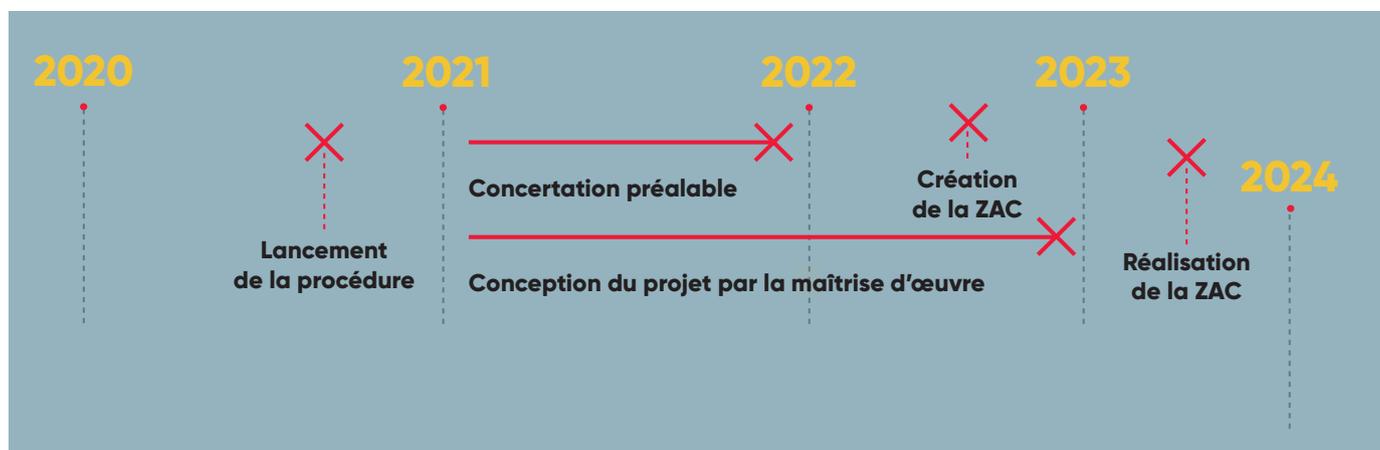


La réflexion est en cours. Sur la rue du Pont de Chennevières, des constructions sont prévues tout en laissant des césures permettant de respecter les points de vue exceptionnels de la ville. Le souhait de la Mairie et de l'aménageur est de respecter une qualité architecturale. Dans ce sens, l'objectif est d'avoir le même label Haute qualité environnementale obtenu par la ZAC de la Plaine des Cantoux.

Madame le Maire rappelle que le souhait est d'avoir de jolis quartiers. L'exposé des intentions par l'agence ANMA en témoigne et montre la qualité souhaitée pour le quartier des Châtelets.

Le quartier représente 50 000 m², les 600 nouveaux logements ne sont donc pas un nombre excessif par rapport à la surface présente, le souhait est réellement de garder des espaces verts et de préserver la nature.

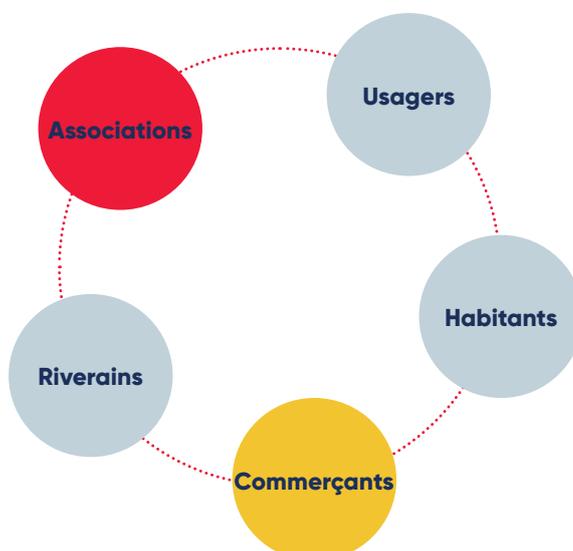
LE CALENDRIER PRÉVISIONNEL



LA CONCERTATION

L'objectif de la concertation est de définir avec les habitants et les usagers le futur quartier, avec des typologies de logements variées et de proposer une qualité d'espaces publics et de paysages.

La concertation organise ainsi le dialogue entre les experts architectes et urbanistes et les habitants, de manière à établir un diagnostic partagé, explorer de nouvelles opportunités et pistes d'amélioration du projet, ou encore enrichir sa conception par l'expertise d'usage des habitants et des acteurs locaux, grâce à leurs pratiques du territoire au quotidien.



La volonté de la Commune, d'EpaMarne et de Grand Paris Sud Est Avenir est d'aller plus loin que la concertation réglementaire en proposant des temps d'échanges multiples et des formes variées :



réunions
publiques



exposition



balades
urbaines



ateliers participatifs



bilan de la
concertation



rencontres avec différents
acteurs de la Ville et du quartier



application
numérique

QUESTIONS/RÉPONSES

L'ENVIRONNEMENT

Une question concerne le PLU, notamment les règlements d'urbanisme (SDRIFF, SRCE) : comment le projet s'inscrit dans ces différents règlements ?

Hanadi Garabli précise que le projet est en respect total du SDRIFF et du SRCE.

Dans le cadre du Contrat d'intérêt national qui englobe les 5 communes touchées par la réserve des terrains de l'ex-VDO, de nombreuses études sont menées actuellement sur les thématiques de paysage, de l'eau, de la biodiversité qui prennent en compte le SRCE, la continuité écologique Nord-Sud, la question des inondations, etc.

Une étude sur la mobilité est également faite pour trouver des alternatives à un passage d'un TCSP (Transport en Commun de Site Propre), difficile avec le dénivelé présent sur le quartier des Côteaux. Toutes ces études sont en cours de réflexion et seront ensuite traduites pour les projets d'aménagement en cours ou à venir.

Une question concerne les risques naturels et souhaite des détails sur le Côteau qui représente une topographie particulière et les risques de mouvements de terrains liés.

Hanadi Garabli précise que des études sont prévues dans le cadre réglementaire pour l'aménageur EpaMarne et dans le cadre de la faisabilité technique. Le Côteau a des contraintes difficiles comme les mouvements de terrains. Une petite partie du périmètre est touchée par le PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondations).

Les opérations d'aménagement ne peuvent être prévues sans avoir d'études préalables sur ces sujets.

Cyril Trétout explique que les architectes urbanistes doivent créer avec des contraintes. Ils doivent inventer des projets sur mesure. Les questions sur les sols, sur les inondations sont des questions importantes. Les contraintes font partie du processus de création, de co-conception. Les continuités paysagères, piétonnes seront calées sur les questions du cheminement de l'eau.

Madame le Maire explique que les projets d'Ormesson-sur-Marne sont travaillés avec les villes avoisinantes :

- Le projet de la ZAC de la Plaine des Cantoux a été travaillé avec la Ville de Chennevières,
- Le projet de la ZAC des Côteaux est travaillé également avec Chennevières et avec Sucy-en-Brie pour une cohérence.

LES LOGEMENTS

Plusieurs questions concernent le nombre de logements prévu.

Madame le Maire explique que ce nombre ne pourra pas être revu à la baisse car la Ville d'Ormesson-sur-Marne a des obligations légales qui sont notamment de répondre à l'objectif de 25% de logements sociaux. Initialement, l'Etat souhaitait trois fois plus de logements que le nombre prévu sur le secteur des Châtelets.

Les 600 logements (dont 50 % de logements sociaux) sont donc une grande victoire pour la Ville par rapport au nombre imposé initialement.

Une question concerne la typologie des logements et le nombre d'habitants prévu à terme du projet.

Hanadi Garabli explique qu'en termes de typologie des logements, cela peut aller du studio à des grands logements T4/T5 en fonction des besoins de la commune. Une étude a été faite lors de la Plaine des Cantoux. L'étude va être mise à jour afin de définir et affiner la programmation grâce notamment à la concertation qui permettra de mettre en exergue les besoins de la population.

Aujourd'hui, il est prématuré de répondre définitivement à la question, la concertation est seulement lancée.

Cyril Trétout précise que les chiffres de recensement sont aujourd'hui autour de 2,20 habitants par logement. Avec les 600 logements prévus, cela amènerait en moyenne 1 200-1 400 personnes.

Le futur quartier doit être ouvert aux « accédants », aux personnes qui s'installent et qui font vivre le quartier. Une véritable diversité de typologies de logements sera donc proposée afin d'attirer un public varié.

Hanadi Garabli rajoute que les chiffres de recensement datent de l'étude de la Plaine des Cantoux, qu'il est donc prématuré aujourd'hui de s'avancer véritablement sur cette question.

Marie-Christine Ségui revient sur le nombre de foyers prévus. Dans le Contrat de mixité sociale de la Ville signé avec l'Etat, il a été validé que 150 logements pour les étudiants soient réalisés afin d'éviter une augmentation de la population trop élevée. Il en est de même pour la résidence intergénérationnelle prévue pour la ZAC des Côteaux. Ce seront de petits logements destinés aux aînés, qui feront partie des logements sociaux prévus. Ormesson-sur-Marne a une population vieillissante et un besoin de ce type de résidences est donc présent.

LE PROJET DE ZAC

Une question concerne l'achat des terrains, l'acquisition des lots par l'aménageur.

Hanadi Garabli précise que le début de construction est prévu dans 4 ans, le dossier de création est une procédure réglementaire qui donne lieu au dossier de réalisation, étape également réglementaire nécessaire aux travaux d'espaces publics. Avant la construction des immeubles, il y a donc le travail d'espaces publics qui doit être mené.

En termes d'acquisition des terrains, la plupart sont déjà de la propriété de l'EpaMarne, avec l'ancienne réserve des terrains de l'ex VDO qui ont été transférés par acte de vente. Les terrains non acquis sont en cours de négociation depuis quelque temps.

Madame le Maire précise que la Ville avait fait le choix d'aller par étapes et de contacter les personnes qui avaient des souhaits de vente. Les négociations ne sont pas arrêtées, le délai est assez long. Par conséquent, de nouveaux contacts vont être pris avec les résidents du secteur par l'EpaMarne. La démarche sera la même que pour la Plaine des Cantoux.

DÉPLACEMENTS ET CIRCULATION

Une série de questions concerne les déplacements piétons sur le secteur : quelles réflexions sont menées autour des cheminements piétons et comment seront assurées les continuités sur l'ensemble du secteur et jusqu'à la Marne ?

Cyril Trétout explique que l'idée, par exemple rue des Châtelets, est d'avoir une voirie autour de 6 mètres (4,30 mètres aujourd'hui), un trottoir entre 1,50/1,80 mètres (40 cm aujourd'hui). Il y a également cette idée d'effacer la notion de trottoirs pour créer des zones de rencontres où les voitures sont limitées à 20 km/h, permettant de donner la priorité aux modes doux et aux piétons.

L'intérieur du périmètre de la ZAC des Côteaux sera dédié aux piétons avec la structure urbaine centrale prévues pour les piétons et les modes doux.

En ce qui concerne le stationnement, les nouvelles constructions intégreront des garages et des zones seront prévues sur quelques parties des stationnements pour visiteurs.

Tous ces éléments sont soumis au débat et à la concertation.

Madame le Maire rappelle que pour les transports, il y avait initialement pour le secteur des Châtelets un tracé dans le SRIFF. Aujourd'hui, le TCSP n'est pas présent dans le secteur pour le moment car il n'y a pas de fonds disponibles au niveau de la région.

Le travail continu tout de même sur cette question et Madame le Maire annonce qu'une ligne de transport partant de la gare de Sucy-en-Brie à destination de la gare des Boullereaux de Champigny-sur-Marne, desservira l'avenue de Chennevières à Ormesson-sur-Marne d'ici 2021. Cela résulte d'un travail commun avec la Ville, le territoire et avec France Mobilités.

LA CONCERTATION

Une série d'échanges est prévue lors de la concertation à suivre durant le semestre prochain : quelles seront les thématiques abordées ?

Romain Moreau donne les grandes thématiques qui sont apparues à travers les questions des participants à la Web-conférence : les thématiques des transports, de la mobilité, de l'environnement, des formes urbaines et de l'insertion paysagère. La concertation débutera certainement par un diagnostic commun afin de se rendre compte de la réalité du terrain : points forts, points faibles, points d'amélioration.

Hanadi Garabli précise que le diagnostic commun se fera probablement par une balade urbaine, permettant de recueillir les ressentis des habitants. Toutes les thématiques seront étudiées par l'ensemble des partenaires. Suite à la première expérience de la Plaine des Cantoux, les partenaires sont encore plus confortés à donner la priorité à une conception d'un quartier de santé urbaine, de cadre de vie et de bien-être pour les Ormessonnais.

Madame le Maire rappelle que le premier atelier de concertation sera au cours du mois de février. La Ville est à la disposition de tout le monde, pour expliquer, pour accompagner, pour écouter et pour tirer des conclusions sur le futur projet. La Ville est à l'écoute des Ormessonnais afin que l'aménagement du futur quartier se construise ensemble.

Romain Moreau ajoute que des éléments d'informations sont partagés avec les habitants :

- Sur le site Internet dédié « Ormesson demain » ;
- Une brochure sur le projet des Côteaux d'Ormesson sera distribuée dans les boîtes aux lettres durant la semaine du 7 décembre 2020.

Des temps collectifs devraient avoir lieu à partir du mois de février (balade urbaine, ateliers participatifs).